



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : Jérémy FONTAINE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES

N°D26-DGST-144

OBJET : ACQUISITION D'UN OUTIL VOIRIE KIT 360 ET INTEGRATION DES DONNEES DANS L'APPLICATION MON TERRITOIRE VOIRIE

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la réparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les statuts de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot notamment sur la conservation et l'entretien de la voirie communale ;

Considérant que le service travaux informatise les données de l'ensemble des voies intercommunales sur l'application « Mon territoire voirie » avec le prestataire SOGEFI ;

Considérant que le service travaux améliore le recensement des données et l'informatisation des travaux sur l'application « Mon territoire voirie »

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – valide l'acquisition du Kit 360 avec sa maintenance pour un montant d'investissement de 4680.00 € TTC et une maintenance annuelle de 600.00 € TTC ;

2°) – valide la prestation d'intégration des données sur l'application Mon territoire voirie pour un montant d'investissement de 1200.00 € TTC et d'une maintenance annuelle de 540.00 € TTC ;

2°) – De signer ou de charger Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer les propositions de prix SOGEFI ;

AR Prefecture

047-200068930-20260615-D26_DGST_144-AR
Reçu le 30/07/2026
Publié le 30/07/2026

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 juin 2026

Le Président
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 30 juillet 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 30 juillet 2026
Publié ou Notifié le : 30 juillet 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com